



22 décembre 2020

(20-9273)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 22 décembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Intitulé: *Lists of constituents, limits of use, health claim, and labelling for food supplements* (Liste des composants, des limites d'utilisation, des allégations de santé et de l'étiquetage pour les compléments alimentaires)

Motif de l'addendum:	
<input type="checkbox"/>	Modification du délai pour la présentation des observations - date:
<input type="checkbox"/>	Adoption de la mesure notifiée - date:
<input checked="" type="checkbox"/>	Publication de la mesure notifiée - date: 11 novembre 2020
<input type="checkbox"/>	Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date:
<input checked="" type="checkbox"/>	Accès au texte final de la mesure ¹ : http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/5809185/IN_76_2020_.pdf/dfd37f9a-678f-4d04-86e7-d44a8ee9490b
<input type="checkbox"/>	Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date: Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification:
<input type="checkbox"/>	Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiée Nouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant):
<input type="checkbox"/>	Publication de directives d'interprétation et accès au texte ¹ :
<input type="checkbox"/>	Autres:

¹ Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale et/ou des directives d'interprétation.

Teneur: Le projet d'Instruction normative ANVISA n° 786 du 6 mars 2020, précédemment notifié au moyen du document G/SPS/N/BRA/987 et portant établissement de la mise à jour de la liste des composants, des limites d'utilisation, des allégations de santé et de l'étiquetage pour les compléments alimentaires, a été adopté en tant qu'Instruction normative n° 76 du 5 novembre 2020.

Ce règlement sera aussi notifié au Comité SPS.
